

MARCHÉ DE L'EMPLOI

CHIFFRES ET COMMENTAIRES OCTOBRE 2011

LE FOREM

L'EMPLOI DES SENIORS EN WALLONIE

Le vieillissement de la population en Wallonie, tout comme en Belgique et en Europe représente, un enjeu majeur pour les années à venir. Si le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus ne cesse de croître, leur insertion à l'emploi reste faible.

Le « **Focus** » de ce numéro fait le point quant à la situation et l'évolution de ce public sur le marché de l'emploi. Divers aspects sont ainsi passés en revue : l'évolution démogra-

et plus. Partant du constat que le nombre d'allocataires de l'ONEM âgés de 50 à 65 ans est croissant, l'analyse pointe les facteurs pouvant expliquer cette tendance et passe en revue diverses mesures selon l'âge des bénéficiaires : chômage temporaire, mesures d'activation (Activa, win-win), de réduction du temps de travail, etc.

Le « **Secteurs/métiers du mois** », met en lumière les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Ce secteur regroupe des activités qui requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. Les budgets consacrés à la Recherche et au Développement (R&D) sont importants et La Wallonie soutient, via le Plan Marshall 2.vert, des centres de recherche agréés, des interfaces universitaires et des hautes écoles par le biais de plusieurs programmes de financement. L'emploi dans ce secteur est croissant et des pénuries de main-d'œuvre y existent pour divers métiers. Les jeunes diplômés en sciences mathématiques/statistiques, ingénierat en électromécanique, ingénierat commercial, ingénierat en mécanique, sciences et techniques de l'environnement ainsi qu'ingénieur des industries connaissent des insertions à l'emploi élevées.

Enfin, afin de prolonger la lecture, la « **Veille documentaire** » pointe les dernières publications nationales et/ou régionales en matière d'analyse du marché de l'emploi et de la formation.

AU SOMMAIRE

Édito	1
Demande d'emploi	2
Opportunités d'emploi	5
Focus :	
Les seniors et le marché de l'emploi wallon	6
Retour sur :	
Les allocataires de l'ONEM âgés de 50 ans et plus 10	
Secteurs/métiers du mois :	
Les activités spécialisées, scientifiques et techniques	11
Veille documentaire	12
Terminologie	13

phique en Wallonie, la demande d'emploi, les sorties de l'emploi anticipées, la performance au travail des plus âgés ainsi que divers dispositifs et mesures visant le maintien à l'emploi des travailleurs âgés. A lire en cahier central.

En ce qui concerne la **demande d'emploi**, la Wallonie (hors Communauté germanophone) dénombre, fin octobre 2011, 214 287 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente, soit 14,1 % de la population active. Tant par rapport au mois précédent, qu'à un an d'écart, ce public est en recul.

Le nombre d'**opportunités d'emploi** continue de croître. Durant le seul mois d'octobre, 21 709 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion dont 8 531 ont été transmises par un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB) dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi. Les métiers les plus recherchés depuis le début de l'année concernent les professions de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la vente et de la force de vente.

La rubrique « **Retour sur** » fait l'écho d'un rapport de l'Office national de l'Emploi (ONEM) sur les allocataires de 50 ans

CHIFFRES-CLÉS

Wallonie

- **Taux de chômage harmonisé (BIT), 2^{ème} trimestre 2011 : 9 %**
- **Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés, septembre 2011 : 192 166**

Wallonie (hors Communauté germanophone), octobre 2011

- **Demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations : 192 334**
- **Jeunes en stage d'attente : 21 953**
- **Indicateur de demande d'emploi : 14,1 %**

(sources : SPF Économie, ONEM, le Forem)

INDICATEURS HARMONISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Cette rubrique présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi tels que définis suite aux recommandations du Bureau International de Travail (BIT) : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ces taux sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Ces enquêtes sont réalisées par le SPF Economie qui publie les résultats par année et trimestre.

Le 1^{er} trimestre 2011 indiquait un net recul du taux de chômage wallon à un an d'écart, passant de 12% au 1^{er} trimestre 2010 à 8,9% au 1^{er} trimestre 2011.

Cette tendance baissière se confirme au 2^{ème} trimestre 2011. Entre le 2^{ème} trimestre 2010 et le 2^{ème} trimestre 2011, le taux de chômage wallon est passé de 11,2% à 9,0%,

soit une diminution de 2,2 points de pourcent. Cette « décreue » se vérifie sur l'ensemble du pays : - 1,1 p.p. en Flandre et - 1,9 p.p. à Bruxelles.

Ainsi, au niveau national, le taux de chômage connaît un recul de 1,6 p.p. pour atteindre 6,6% au 2^{ème} trimestre 2011, soit le plus bas niveau observé depuis 10 ans pour cette période de l'année.

Les trois chiffres

à retenir pour la Wallonie en 2010 sont :

- un taux d'activité de 64,1%
- un taux d'emploi de 56,7%
- un taux de chômage de 11,5%

	Taux d'activité harmonisé	Taux d'emploi harmonisé	Taux de chômage harmonisé			
	2010 annuel	2010 annuel	2009 annuel	2010 annuel	2010 trimestre 2	2011* trimestre 2
Wallonie	64,1	56,7	11,2	11,5	11,2	9,0
Bruxelles	66,3	54,8	15,9	17,4	16,8	14,9
Flandre	69,9	66,3	5,0	5,2	5,1	4,0
Belgique	67,7	62,0	8,0	8,4	8,2	6,6

Source : SPF Economie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes sur les Forces de Travail
* dernières données disponibles

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

L'ONEM communique tous les mois la statistique des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés⁽¹⁾. Cette statistique renseigne sur l'importance des paiements effectués par l'ONEM et permet notamment d'éclairer les évolutions du chômage. Les données sont communiquées avec un mois de décalage par rapport aux données du Forem.

En Wallonie, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE) est passé de 196 797 en août 2011 à 192 166 en septembre 2011, soit une diminution de 2,4%.

À un an d'écart, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés wallons reste orienté à la baisse

(- 2,1% tout comme au niveau national). Ce recul s'observe tant chez les femmes (- 2,1%) que chez les hommes (- 2,0%).

Une analyse de la moyenne mobile sur trois mois du nombre de chômeurs réalisée par l'ONEM indique que, depuis douze mois, le chômage est en baisse en Wallonie. Sur les trois derniers mois (soit de juillet à septembre), cette tendance se confirme (- 2,9% par rapport à la même période en 2010).

(1) après un emploi à temps plein ou après les études

	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés Septembre 2011		
	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	99 028	93 138	192 166
Bruxelles	42 058	34 599	76 657
Flandre	80 255	70 552	150 807
Belgique	221 341	198 289	419 630

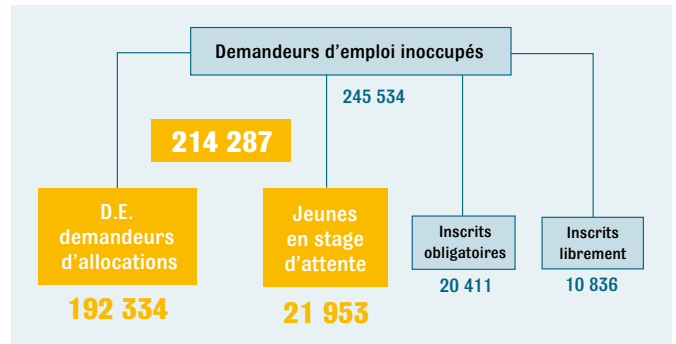
Source : ONEM, Stat info

SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Fin octobre 2011, la Wallonie (hors Communauté germanophone) dénombre **214 287 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente.**

Parmi ces personnes, la moitié sont des femmes et 24 % sont âgées de moins de 25 ans. Un demandeur d'emploi sur deux n'a pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du second degré et 41 % ont une durée d'inoccupation de plus de deux ans.

À ces personnes, il convient d'ajouter 20 411 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement et 10 836 demandeurs d'emploi inscrits librement pour un **total de 245 534 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).**



Source : le Forem

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Fin octobre 2011, l'indicateur de demande d'emploi en Wallonie (hors Communauté germanophone) est de **14,1 %⁽¹⁾**. La répartition géographique de cet indicateur présente d'importantes disparités. L'est et l'ouest du territoire ainsi que l'axe « Nationale 4 » concentrent une grande partie des communes où l'indicateur est inférieur à la moyenne régionale. C'est au niveau du sillon Sambre et Meuse et de la botte du Hainaut que les indicateurs sont les plus élevés.

Parmi les 253 communes wallonnes de langue française, 198 ont un indicateur inférieur à l'indicateur régional dont Mont-de l'Enclus (D.R. de Tournai), Attert, Bertogne, Vaux-Sur-Sûre, Léglise (D.R. d'Arlon), Aubel, Olne (D.R. de Verviers), Donceel et Geer (D.R. de Huy) pour lesquelles l'indicateur est inférieur à 7 %.

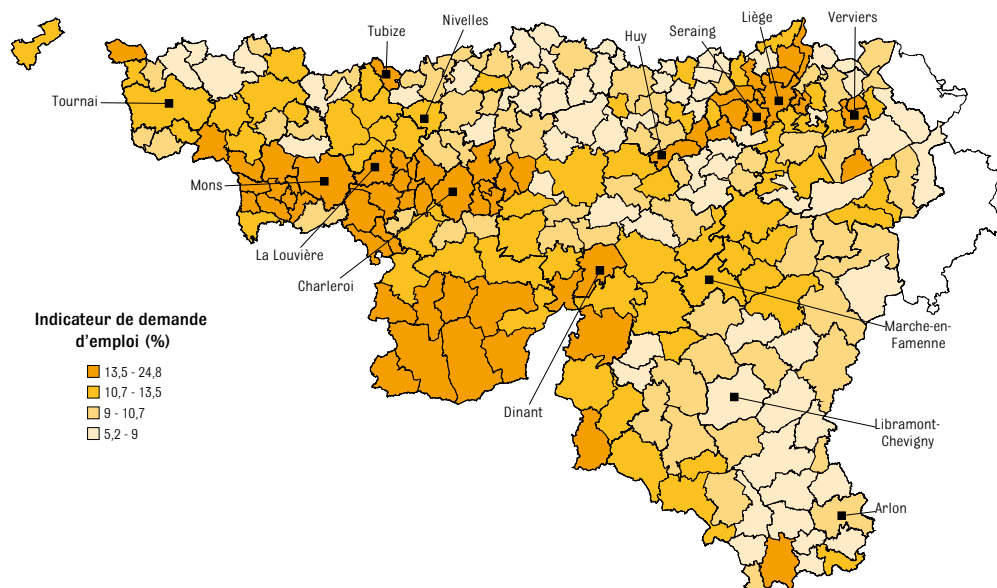
À l'opposé, 55 communes ont un indicateur supérieur ou égal à l'indicateur régional. Les communes de Colfontaine,

Quaregnon, Boussu, Quiévrain (D.R. de Mons), Farciennes, Charleroi, Châtelet (D.R. de Charleroi), Liège (D.R. de Liège), Hastières (D.R. de Namur), Verviers (D.R. de Verviers) et La Louvière (D.R. de La Louvière) présentent les indicateurs les plus élevés (plus de 20 %).

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

(1) L'indicateur de demande d'emploi rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPs (dernière estimation disponible, moyenne 2009). Le taux de demande d'emploi est quant à lui de 16,1 % à fin octobre 2011. Ce taux correspond au nombre de D.E.I. divisé par la dernière estimation de la population active (moyenne 2009).



Source : le Forem

DEMANDE D'EMPLOI

ÉVOLUTION DES D.E. DEMANDEURS D'ALLOCATIONS ET DES JEUNES EN STAGE D'ATTENTE

Le mois d'octobre voit le nombre de demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente diminuer tant sur base mensuelle, que sur base annuelle.

Après la fin des inscriptions au Forem des jeunes sortis des études, le mois d'octobre est traditionnellement marqué par une diminution de la demande d'emploi à un mois d'écart.

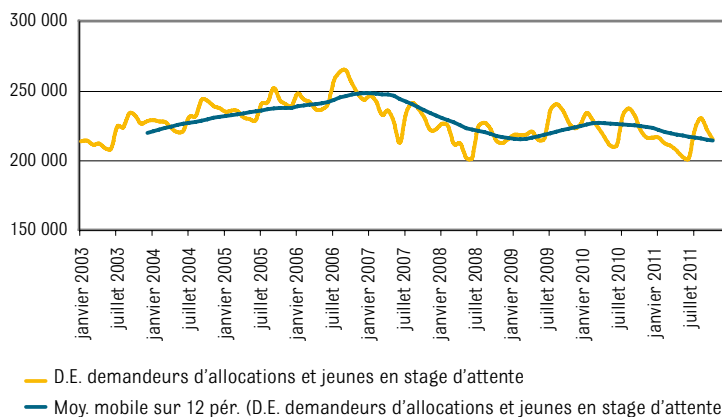
Ainsi, entre septembre et octobre 2011, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente a diminué de 7 164 unités (-3,2%). Cette évolution est néanmoins moins prononcée que celles observées à la même époque en 2009 et en 2010 (respectivement -3,8% en octobre 2009 et -4,8% en octobre 2010).

Contrairement aux mois d'été, le nombre de jeunes en stage d'attente est en diminution (-8,7%, soit -2 080 personnes), tout comme les demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (-2,6%, soit -5 084 personnes).

Par rapport à l'année précédente (d'octobre 2010 à octobre 2011), le nombre total des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente diminue de 6 071 unités (-2,8%).

Mis à part les personnes âgées de 50 ans et plus (+1,5%), l'ensemble des classes d'âge sont en recul sur base

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente en Wallonie (hors Communauté germanophone)



Source : le Forem

annuelle. L'ampleur de ces diminutions varie de -2,6% parmi les jeunes de moins de 25 ans, à -5,1% auprès des personnes âgées de 30 ans à moins de 40 ans.

Au niveau des études, la plus forte diminution à un an d'écart s'observe parmi les diplômés du secondaire du 2^{ème} degré (-3,7%).

Le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente inoccupés de « 6 mois à moins d'1 an » diminue de 7,8%. À l'opposé, le nombre de personnes inoccupées depuis moins de six mois est en hausse (+3,1%).

À noter que si les D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente sont autant constitués d'hommes que de femmes, celles-ci sont davantage représentées parmi les diplômés d'études supérieures (60,3%) et du secondaire du 3^{ème} degré (55,3%).

Fin octobre 2011, l'indicateur de demande d'emploi⁽¹⁾ est de 14,1% et enregistre un recul de 0,4 point de pourcent à un an d'écart. Cette diminution est perceptible sur l'ensemble des directions régionales.

(1) D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente divisés par la dernière estimation de la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyenne 2009).

Octobre 2011	D.E. demandeurs d'allocations	Jeunes en stage d'attente	Total	% Femmes	Écart annuel
Répartition selon la classe d'âges					
Moins de 25 ans	31 186	19 979	51 165	49,1%	-2,6%
25 ans à moins de 30 ans	27 744	1 964	29 708	51,1%	-3,9%
30 ans à moins de 40 ans	42 948	10	42 958	51,0%	-5,1%
40 ans à moins de 50 ans	39 849	0	39 849	49,6%	-4,6%
50 ans et plus	50 607	0	50 607	50,7%	+1,5%
Répartition selon le niveau d'études					
Primaire + sec. de base	49 317	2 607	51 924	40,4%	-3,2%
Secondaire 2 ^{ème} degré	52 271	3 186	55 457	49,5%	-3,7%
Secondaire 3 ^{ème} degré	62 028	9 522	71 550	55,3%	-2,2%
Supérieur	21 288	6 168	27 456	60,3%	-1,5%
Apprentissage	6 735	459	7 194	37,3%	-2,5%
Autres	695	11	706	40,2%	-2,9%
Répartition selon la durée inoccupation					
Moins de 6 mois	45 874	19 633	65 507	51,6%	+3,1%
6 mois à moins d'1 an	23 368	1 989	25 357	50,0%	-7,8%
1 an à moins de 2 ans	36 265	286	36 551	49,6%	-7,2%
2 ans à moins de 5 ans	42 916	33	42 949	48,0%	-1,2%
5 ans et plus	43 911	12	43 923	50,8%	-5,5%
TOTAL	192 334	21 953	214 287	50,2%	-2,8%

Source : le Forem

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DIFFUSÉES PAR LE FOREM

Depuis le début de l'année, 228 905 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem dont 98 488 proviennent d'un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB)⁽¹⁾.

Des 123 906 opportunités gérées par le Forem, 63 660 relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques (soit essentiellement les contrats à durée déterminée et indéterminée), 41 885 concernent des contrats intérimaires⁽²⁾ et 18 361 bénéficient d'aides publiques. Le nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem est

en hausse : 10,5 % sur base cumulée annuelle. Cette hausse concerne davantage les postes intérimaires (+ 17,3 %) et, dans une moindre mesure, ceux liés au circuit de travail hors intérim et aides publiques (+ 9,4 %).

Durant le seul mois d'octobre 2011, 21 709 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion. Parmi ces opportunités, celles gérées par le Forem et celles provenant d'autres partenaires (hors autres SPE) totalisent ainsi 13 178 postes à pourvoir en Wallonie.

Opportunités d'emploi selon le circuit de travail	Cumul depuis 01/2011	Évolution du cumul à 1 an	Opportunités 10/2011	Opportunités 10/2010
Circuit de travail hors intérim et aides publiques	63 660	9,4 %	6 373	6 125
Postes intérimaires	41 885	17,3 %	4 272	3 588
Aides publiques (APE, PTP, PFI, etc.)	18 361	0,5 %	1 928	1 965
Total gestion par le Forem	123 906	10,5 %	12 573	11 678
Diffusion autres services publics de l'emploi (SPE)	98 488	-	8 531	10 756
Diffusion autres partenaires	6 511	-	605	589
Total diffusion par le Forem	228 905	-	21 709	23 023

En ce qui concerne les 63 660 opportunités d'emploi issues du circuit de travail hors intérim et aides publiques, les cinq groupes professionnels les plus recherchés depuis le

début de l'année sont ceux du personnel de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la vente et des forces de vente.

Top 10 des opportunités d'emploi cumulées depuis janvier 2011 selon le circuit de travail hors intérim et aides publiques	Octobre 2011	
Groupes de professions	Nombre	%
Formation initiale	7 122	11,2 %
Services administratifs	5 586	8,8 %
Services aux personnes	4 597	7,2 %
Vente	3 259	5,1 %
Forces de vente	3 152	5,0 %
Restauration	2 909	4,6 %
Soins paramédicaux	2 578	4,0 %
Services aux entreprises et aux collectivités	2 255	3,5 %
Sécurité publique	2 151	3,4 %
Gros œuvre et des travaux publics	1 793	2,8 %
Total Top 10	35 402	55,6 %
Total des opportunités d'emploi du circuit de travail hors intérim et aides publiques	63 660	100,0 %

Plus d'informations à ce sujet :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunité-emploi.html>

(1) Dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

(2) Parmi les postes intérimaires sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique par les autres partenaires via le site du Forem.

LES SENIORS ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON

Le vieillissement de la population en Wallonie, tout comme en Belgique et en Europe, représente un enjeu majeur pour les années à venir. L'arrivée des baby-boomers à la retraite peut menacer la viabilité de notre système de sécurité sociale ; la jeune génération, sensée financer les pensions, les dépenses sociales et de santé futures, sera moins nombreuse que son aînée.

Pour relever le défi du vieillissement, une solution apparaît, de plus en plus mise en avant par un ensemble d'interlocuteurs ; augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés en favorisant leur maintien et/ou leur réinsertion à l'emploi.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, UNE MENACE ?

En 2010, 36 % de la population wallonne est âgée de plus de 50 ans contre 32 % en 1990.

Une des conséquences de ce vieillissement est que la population en âge de travailler (15-64 ans) est aujourd'hui en moyenne plus âgée. En effet, comme l'illustre bien la pyramide des âges, le volume de jeunes âgés de 15 à 34 ans, classes d'âge majoritaires en 1990, a fortement diminué au profit de personnes âgées, en 2010, de 40 à 64 ans.

Ce phénomène est constaté tant pour les hommes que pour les femmes. Par conséquent, alors que la proportion de jeunes de moins de 35 ans parmi la population en âge de travailler est passée de 45 % à 38 % entre 1990 et 2010, le poids des plus de 50 ans est quant à lui passé, dans le même temps, de 26 % à 30 %.

D'autre part, le volume des personnes partant à la pension est plus important aujourd'hui qu'auparavant. Ainsi, le nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite et/ou de survie, toutes carrières confondues, a augmenté – en Belgique – de 3,4 % en 10 ans, passant de 1 732 061 bénéficiaires en 2000 à 1 791 526 en 2010⁽¹⁾, soit près de 60 000 unités supplémentaires.

Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés est un objectif déjà ancien. Le gouvernement belge dès 2005 s'y est engagé à travers le Pacte de solidarité entre les générations. Le maintien à l'emploi (le plus tardivement possible) des seniors apparaît être en effet un passage requis pour garantir le financement de la sécurité sociale. Ce pacte trouve sa source dans la Stratégie Européenne pour l'Emploi de Lisbonne (2000) qui visait notamment à atteindre, en 2010, un taux d'emploi communautaire de 50 % auprès des travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, la Belgique s'est aujourd'hui fixé comme objectif d'atteindre, d'ici 2020, un taux d'emploi de 50 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans. Or aujourd'hui, celui-ci reste inférieur à 40 %. De nombreux efforts restent donc à faire pour y parvenir⁽²⁾.

(1) ONP, www.onprvp.fgov.be

(2) Dans son rapport 2010, le comité supérieur de l'emploi résumait les objectifs fixés par la Belgique et mentionait un taux d'emploi pour les 55 à 64 ans de 37,3% en 2010

Répartition de la population wallonne par sexe et par âge



Source : SPF, Statistiques démographiques, au 1^{er} janvier 1990 et 2010. Traitements : le Forem, novembre 2011

LES SORTIES DE L'EMPLOI ANTICIPÉES

En Belgique, l'âge de la pension légale est fixé à 65 ans mais il existe différents systèmes tels que la prépension conventionnelle à temps plein, le statut de chômeur âgé non demandeur d'emploi ou encore la pseudo-prépension (ou « Canada Dry »), qui permettent aux travailleurs âgés de quitter le marché du travail de manière anticipée⁽¹⁾. Or, ces sorties précoces, qui bénéficient tout autant aux employeurs qu'aux travailleurs, contrarient le maintien à l'emploi des seniors.

En cas de restructuration, les plus âgés sont souvent les premières victimes, les coûts salariaux liés à l'ancienneté étant plus élevés et leur productivité remise en question. Pourtant, en matière de performance au travail, tout reste encore à démontrer (voir infra).

Parallèlement, et l'expérience en cellules de reconversion semble le confirmer, beaucoup de seniors ayant perdu leur travail n'imaginent pas reprendre leur vie profession-

nelle. La plupart sont affectés par l'échec professionnel lié à un licenciement et peinent à se réinsérer. Très vite, un syndrome de découragement lié à un sentiment d'appartenance à un groupe fragilisé sur le marché de l'emploi peut apparaître chez les « plus âgés » et ainsi nuire à leur recherche d'emploi. D'autant plus qu'ils ont généralement connu moins d'employeurs et sont donc moins expérimentés en matière de (nouvelles) techniques de recherche d'emploi que les jeunes. Plusieurs études sur le sujet indiquent qu'ils présentent un comportement « moins actif » à la recherche d'emploi, ce qui peut rapidement conduire à une situation d'enlèvement comme les statistiques le traduisent.

En 2010, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus inscrits au Forem au 31 décembre 2009 était de 8,3% alors qu'il s'élevait à 34,3% en moyenne pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, toutes tranches d'âge confondues.

DES TRAVAILLEURS TOUT AUSSI PERFORMANTS QUE LEURS CADETS !

Au sein des entreprises, le travailleur âgé fait encore trop souvent les frais de nombreux stéréotypes : manque de flexibilité, hermétisme face aux changements organisationnels et technologiques, maladies plus fréquentes... En fait, la problématique de la performance au travail des plus âgés n'est pas simple et recouvre différentes réalités.

S'il est vrai que les capacités physiques et cognitives (mémoire, attention, raisonnement, ...) peuvent se réduire avec l'âge, le lien entre l'âge et la performance reste sujet à controverses. Ce lien dépendrait aussi fortement du niveau de qualification du travailleur (faiblement qualifiés vs plus qualifiés) et du type de travail exercé (travaux physiques vs travaux moins physiques). Les travailleurs âgés compenseraient ces lacunes à l'aide notamment des nombreuses qualités acquises avec l'âge et l'expérience : aptitudes verbales et sociales accrues, culture plus vaste, etc⁽²⁾.

Enfin, les aînés disposent d'un capital de savoir et de savoir-faire accumulé important, qui constitue une richesse non négligeable pour l'entreprise. Les départs massifs à la retraite, qu'elle soit anticipée ou pas, risquent de mettre

à mal la continuité de tout ce « know-how », lit-on souvent. L'entreprise doit pouvoir tirer parti de ces connaissances et compétences acquises par les travailleurs plus âgés réputés aussi plus fidèles à leur employeur et d'une plus grande loyauté. Leur expérience, qu'elle soit professionnelle ou de vie, est un précieux atout qui pourrait notamment être utilisé dans l'accompagnement des jeunes travailleurs (tutorat).

D'où l'intérêt d'une politique de gestion des ressources humaines qui tienne compte de l'âge. Car un manque d'opportunités d'emploi ou un manque de reconnaissance et de valorisation à leur égard, au même titre que la pénibilité du métier ou de la fonction (travail physique, conditions de travail difficiles...) les poussent souvent à se retirer précocement du marché du travail⁽³⁾.

(1) Plus d'informations : www.emploi.belgique.be/home.aspx

(2) Gaillard et D. Desmette, Vieillesse au travail ; des approches traditionnelles à l'analyse psychosociale, Cahiers du CIRTES 3, UCL Presses, juin 2010.

(3) Idem.

LES DISPOSITIFS ACTUELS VISANT LE MAINTIEN À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Plusieurs dispositifs d'aides publiques visent déjà le maintien à l'emploi des travailleurs âgés : réduction groupe-cible « travailleurs âgés » (Activa), complément de reprise du travail, crédit adaptation - Volet Tutorat, réduction groupe-cible « Formateurs/Accompagnateurs⁽¹⁾» .

Les possibilités d'aménagement du temps de travail en fin de carrière (crédit-temps et prépension conventionnelle à mi-temps), l'outplacement et les cellules pour l'emploi en cas de licenciement collectif peuvent également être

considérés comme des mesures en faveur du maintien à l'emploi des travailleurs plus âgés⁽²⁾.

En outre, le Fonds de l'expérience professionnelle⁽³⁾ soutient financièrement les entreprises et les organisations qui prennent des initiatives visant à favoriser le maintien à l'emploi des travailleurs expérimentés (45 ans et plus). Il invite les entreprises et les organisations à présenter des projets susceptibles d'améliorer le bien-être et les possibilités d'emploi des travailleurs expérimentés.

LE PACTE DE SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS, ET APRÈS ?

Depuis 2005, à travers le Pacte de solidarité entre les générations, plusieurs mesures ont été prises en matière d'aménagements de fin de carrière, de prépensions (allongement de la carrière pour pouvoir accéder à la prépension...), de pensions (relèvement progressif de l'âge de la pension des femmes de 60 à 65 ans...) et reclassement professionnel des travailleurs âgés. Six ans après, même si la situation des plus de 50 ans semble s'être quelque peu améliorée sur le marché de l'emploi, de nombreux efforts restent à faire pour atteindre l'objectif que la Belgique s'est fixé d'ici 2020.

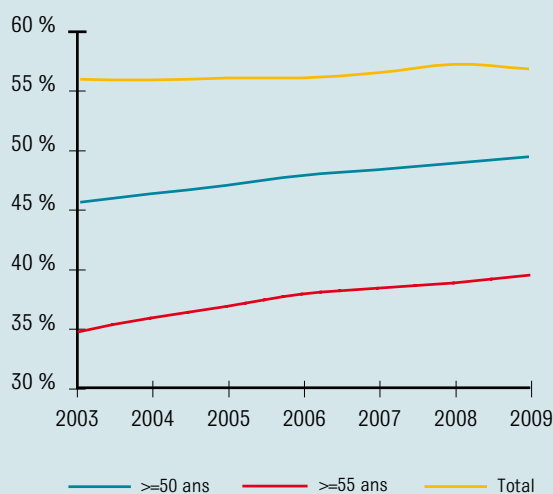
En Wallonie, le taux d'emploi global se maintient autour des 57 %, avec néanmoins une hausse constatée en 2008, peu avant que les effets de la crise ne se fassent sentir sur le marché du travail. Le taux d'emploi des plus de 50 ans n'a, par contre, cessé d'augmenter pour atteindre 49 % en 2009. Même tendance pour les 55 ans et plus qui enregistraient un taux de 39 % en 2009.

Cependant ce taux reste encore bas par rapport aux objectifs fixés et le volume actuel des plus de 50 ans en demande d'emploi reste problématique.

Fin octobre 2011, 55 282 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) de plus de 50 ans sont recensés en Wallonie, soit 23 % du total de la demande d'emploi. Par ailleurs, dans cette tranche d'âge, la part de personnes inoccupées depuis plus de deux ans et celle de personnes faiblement qualifiées (niveau d'étude inférieur au secondaire supérieur) restent importantes (respectivement 71 % et 66 %, contre 39 % et 51 % pour l'ensemble des D.E.I.), ce qui influence négativement leurs perspectives de réinsertion à l'emploi.

Enfin, la participation à la formation professionnelle reste peu élevée. En 2010, seuls 4,2 % des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation Forem ont plus de 50 ans.

Évolution du taux d'emploi global et du taux d'emploi des « quinquas » entre 2003 et 2009 en Wallonie



Source : Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyennes 2003-2009) - Analyse : Le Forem

(1) Plus d'informations : <http://www.leforem.be/particuliers/conseils/profil/plus-de-50-ans.html>

(2) Plus d'informations : www.emploi.belgique.be/home.aspx

(3) Plus d'informations : www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be

QUELQUES PISTES...

Diverses mesures sont habituellement envisagées :

En plus d'encourager le maintien à l'emploi des « plus de 50 ans » et de communiquer positivement en ce sens (tutorat, mise en avant de leurs qualités...), il importe aussi d'encourager les employeurs à engager des travailleurs âgés (promotion des aides à l'emploi...). Il convient par ailleurs d'encourager les plus de 50 ans à se former (bilan et mise à jour de leurs compétences, formation continue ou à un nouveau métier...) ainsi que d'améliorer leur bien-être au travail (conditions de travail, valorisation...). De plus en plus souvent, on assiste aussi au développement des aides à se réinsérer sur le marché de l'emploi (accompagnement individualisé, reconversion professionnelle, réorientation, ...).

Face à cette problématique commune à bon nombre de pays européens, certains pays ont réussi à maintenir un taux d'emploi des travailleurs âgés élevé (Suède, Danemark et Royaume-Uni) tandis que d'autres sont parvenus à le relever de manière substantielle au cours des dernières années (Finlande et Pays-Bas). Excepté au Royaume-Uni, où la stratégie a été de diminuer purement et simplement le niveau des retraites, toutes ces réussites sont le fruit d'une forte mobilisation et d'une concertation sociale : « amélioration des conditions de travail, formation permanente, refonte des carrières, lutte contre les discriminations liées à l'âge, campagne de sensibilisation, accords au niveau des branches et des entreprises »⁽¹⁾.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DES 50 ANS ET PLUS (50+) EN WALLONIE

Démographie <small>Source : SPF Démographie</small>	La part des « 50+ » / population en âge de travailler (PAT) est passée de 26 % en 1990 à 30 % en 2010.
Taux d'emploi <small>Source : Steunpunt WSE (moyenne 2009)</small>	Le taux d'emploi des plus de 55 ans est de 39 % en 2009, contre 57 % pour l'ensemble de la population en âge de travailler.
Emploi <small>Source : ONSS - INASTI</small>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En 2010, 25,1 % des travailleurs salariés résidents sont âgés de « 50+ », + 2,6 points de pourcent (p.p.) par rapport à 2006. ■ En 2010, 40,7 % des travailleurs indépendants sont âgés de « 50+ », + 1,8 p.p. par rapport à 2006.
Demande d'emploi <small>Source : le Forem</small>	De juin 2002 à juin 2011, le nombre de D.E.I. de « 50+ » a été multiplié par 4,3 (de 12 532 à 54 058 personnes).
Insertion à l'emploi <small>Source : le Forem</small>	Durant l'année 2010, 8,3 % des D.E.I. de « 50+ » sont allés à l'emploi contre 34,3 % de l'ensemble des D.E.I.
Participation à la formation continue <small>Source : SPF Économie, le Forem</small>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Selon le SPF Économie : 2,4 % des « 50+ » se forment. ■ Selon le Forem : 3,8 % des D.E.I. de « 50+ » ont suivi une formation dans un centre du Forem en 2009 contre 4,2 % en 2010⁽²⁾.
Win-Win <small>Source : Onem</small>	En 18 mois (à partir du 1 ^{er} janvier 2010) : 3 811 personnes de « 50+ » ont signé un contrat Win-Win (8 % des bénéficiaires).
Programme de Transition professionnelle (PTP) Aides à la promotion de l'emploi (APE) Plan Formation Insertion (PFI) Chèque Formation Crédit-adaptation <small>Source : le Forem</small>	<p>En 2010, 6,4 % des bénéficiaires PTP sont âgés de « 50+ ».</p> <p>En 2010 (hors enseignement), 8,1 % des bénéficiaires APE sont âgés de « 50+ ». Par ailleurs, 16,3 % des engagements APE concernent des « 50+ ».</p> <p>En 2010, 2 % des bénéficiaires PFI sont âgés de « 50+ »</p> <p>En 2010, 18,3 % des bénéficiaires du chèque-formation sont âgés de « 50+ », contre 16,3 % en 2007.</p> <p>En 2010, 18,7 % des bénéficiaires du crédit-adaptation sont âgés de « 50+ », contre 12,4 % en 2007.</p>

(1) OFCE, Emploi des seniors : les leçons des pays de réussite, Revue de l'OFCE 106, juillet 2008.

(2) Hors modules de formations à distance, centres ouverts et bourses linguistiques.

LES ALLOCATAIRES DE L'ONEM ÂGÉS DE 50 ANS ET PLUS

L'Office national de l'Emploi (ONEM) a publié récemment une étude⁽¹⁾ sur les allocataires de 50 ans et plus. En 2010, la Belgique dénombrait 647 941 personnes indemnisées au titre du chômage complet et de la prépension. Parmi ces personnes, la moitié étaient âgées entre 50 et 65 ans, soit 315 995 allocataires. Leur nombre a augmenté de 13 % entre 2000 et 2010 alors que, sur la même période, le nombre de chômeurs complets indemnisés de moins de 50 ans a diminué de 0,5 %.

Pour l'ONEM, les causes sont multiples. Premièrement, l'augmentation parmi les plus âgés s'explique principalement par le relèvement progressif de l'âge de la pension des femmes passé de 60 ans en 1997 à 65 ans en 2009⁽²⁾. Deuxièmement, la hausse a aussi été influencée par l'évolution démographique qui entraîne un vieillissement de la population. Entre 2000 et 2010, la population âgée de 50 à 65 ans a progressé de 22 %.

Ensuite, le chômage temporaire – mesure à laquelle de nombreuses entreprises ont eu recours en 2010 – a augmenté davantage chez les travailleurs âgés de 50 ans ou plus que chez les travailleurs plus jeunes. Cette évolution s'explique par le fait que le nombre d'ouvriers (qui représentent la grosse majorité des chômeurs temporaires) a sensiblement augmenté dans la classe d'âge de 50 à 64 ans (+ 77 % depuis 2000) tandis qu'il diminuait quelque peu dans les tranches d'âge inférieures (- 7 %).

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi âgés d'au moins 50 ans a plus qu'été multiplié par quatre depuis 2000 (passant de 24 848 en 2000 à 106 480 en 2010). Selon l'Office national de l'Emploi, cette évolution s'explique entièrement par le relèvement progressif, à partir de 2002, de l'âge à partir duquel les demandeurs d'emploi peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. Auparavant, ces personnes pouvaient se retirer du marché du travail dès 50 ans et n'apparaissaient donc plus dans la statistique des demandeurs d'emploi. Depuis, l'âge a été porté à 58 ans.

Entre 2000 et 2010, le nombre total de chômeurs complets indemnisés de 50 à 57 ans, demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi, a diminué de 13 % (passant de 113 050 à 98 852). L'obligation d'inscription comme demandeur d'emploi, réintroduite jusqu'à l'âge de 57 ans, a donc atteint son objectif. Aujourd'hui, les chômeurs dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi et donc retirés du marché du travail, sont beaucoup moins nombreux qu'au début de la décennie (89 193 en 2010 contre 140 763 en 2000, soit - 37 %). L'ONEM note que les sorties restent très faibles : le taux de sortie des prépen-

sionnés demandeurs d'emploi âgés de 50 à 54 ans est de 6 % contre 25 % pour les chômeurs. Entre 55 et 59 ans, il est de 2 % contre 12 % pour l'ensemble des chômeurs.

L'accompagnement préalable obligatoire par la cellule pour l'emploi ne semble pas atteindre son objectif pour les travailleurs plus âgés. Il ressort ainsi d'un sondage effectué par l'ONEM que sur les 2 263 travailleurs qui se sont inscrits dans la cellule à un âge qui leur donnait accès à la prépension (50 ou 52 ans surtout), 2 076 (92 %) bénéficiaient effectivement de la prépension après leur inscription.

D'une part, une baisse du taux de sortie des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi est constatée au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge (38 % pour les 45-49 ans, 25 % pour les 50-54 ans et 12 % pour les 55-59 ans). D'autre part, si le taux de sortie augmente entre 2003 et 2010 dans les classes d'âge inférieures à 55 ans (chez les 45 à 49 ans, ce taux passe par exemple de 24 % en 2000 à 38 % en 2010), pour le groupe des 55 à 59 ans il diminue de 15 à 12 %.

Les chômeurs âgés d'au moins 50 ans qui bénéficient des mesures d'activation (activa, win win, ...) ne représentent que 15 % du total des travailleurs activés et à peine 5 % des dispensés pour formation. Le ratio des demandeurs d'emploi indemnisés qui utilisent les mesures d'activation par rapport au nombre total de demandeurs d'emploi indemnisés est de 16 % pour les moins de 50 ans et seulement 9 % pour les 50 ans et plus.

Les formules de réduction du temps de travail rencontrent un succès croissant. Alors que l'interruption de carrière ou le crédit temps complet ont régressé dans toutes les classes d'âge, un recours croissant aux différentes formules de réduction des prestations est observé. Depuis l'année 2000, le nombre de bénéficiaires a été multiplié par 2,5 chez les moins de 50 ans et par 5 chez les 50 ans et plus, sous l'effet principalement du relèvement du montant des allocations.

Les formules de réduction du temps de travail rencontrent un succès croissant.

(1) Évolution des allocataires de 50 ans ou plus, ONEM, 2011, 41 p. Publication téléchargeable à partir de : http://www.onem.be/D_stat/Studies/2011/50plus_20110916/FR.pdf

(2) L'ONEM note qu'entre 2000 et 2010, le nombre de femmes âgées de 60 à 65 ans indemnisées dans les régimes précités a en effet augmenté de 41 357 unités.

LES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW)⁽¹⁾ indique dans « Regards sur la Wallonie 2010 » qu'entre 2005 et 2009, les budgets consacrés à la Recherche & Développement (R&D) ont augmenté de 37,5% en Communauté française et doublé en Wallonie. En Wallonie, la principale stratégie en matière de R&D est l'adoption en 2005 du « Plan Marshall » doté d'un budget de 1,2 milliard d'euros investis dans des axes prioritaires. La Wallonie soutient les centres de recherche agréés, les interfaces universitaires et les hautes écoles par le biais de plusieurs programmes de financement.

Le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques traité dans le cadre de cette analyse rassemble les activités qui requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées.

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

Le secteur des activités spécialisées compte 24 531 postes de travail salarié en 2009⁽²⁾, soit 2,7% des postes wallons. Un tiers des postes appartient au domaine des activités juridiques et comptables (32,9%), un tiers à celui des activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques (31,6%), 13% aux activités des sièges sociaux, conseil de gestion et 12,5% aux activités de recherche et développement scientifique. En Wallonie, ce secteur a connu, entre 2007 et 2009, une croissance de l'emploi salarié de 6,9% contre 1,5% tous secteurs confondus.

En Wallonie, pour l'année 2009, 4 879 établissements sont répertoriés dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Les établissements de ce secteur sont de petites tailles. En effet, 91% d'entre eux occupent moins de 10 travailleurs et représentent 44% de l'emploi tandis que 0,4% des établissements pourvoient 16% des postes de travail (soit 3 940 postes).

Par ailleurs, ce secteur compte de nombreux indépendants⁽³⁾. En 2010 et en Wallonie, un total de 25 235 travailleurs indépendants (dont 1 096 aidants) sont comptabilisés pour l'ensemble des professions suivantes : professions diverses à caractère intellectuel (48% du total), architectes (18%), avocats (15%), géomètres, ingénieurs, comptables et experts (13%), sciences⁽⁴⁾ (3%) et notaires et huissiers de justice (3%). Entre 2000 et 2010, le nombre de travailleurs indépendants (hors aidants) de l'ensemble de ces professions a augmenté de 44% alors que le taux de croissance est de 10% toutes professions confondues.

DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT POUR CERTAINS MÉTIERS

Parmi la liste de 47 fonctions critiques relevée en 2010 en Wallonie⁽⁵⁾, quatre se réfèrent à des métiers du secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques. Une pénurie de main-d'œuvre, c'est-à-dire qu'il manque des candidats pour satisfaire aux offres des entreprises, est constatée auprès des métiers de cadre technique de contrôle-qualité, de chargé d'études techniques de

la construction, de cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie ainsi que des dessinateurs en construction.

Les chiffres de l'enseignement confirment le manque d'intérêt pour les études d'ingénieur qui conduisent à la pratique de certains de ces métiers critiques. Les inscriptions en première année d'ingénieur civil et industriel ont fortement diminué sur les 20 dernières années : - 25% en ingénieur civil et - 60% en ingénieur industriel. Le constat semble toutefois s'améliorer ces dernières années.

Les tensions sur le marché du travail dans le secteur sont autant d'opportunités d'insertion, notamment pour les jeunes diplômés des études universitaires. L'analyse du Forem sur l'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons indique par exemple que 7 jeunes sur 10 issus en 2010 des études suivantes ont connu l'emploi endéans les six mois après leur inscription au Forem : sciences mathématiques/statistiques, ingénierat en électromécanique, ingénierat commercial, ingénierat en mécanique, sciences et techniques de l'environnement ainsi qu'ingénieur des industries.

Plusieurs métiers liés au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques donnent lieu à une analyse approfondie dans le cadre de Job Focus : comptable, cadres techniques de l'industrie, architecte et dessinateur en construction. Chacun de ces métiers fait l'objet d'une analyse détaillée synthétisée dans autant de fiches métiers accessibles en ligne⁽⁶⁾.

L'OFFRE DE FORMATION

Pour exercer les métiers liés au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, il est souvent nécessaire de posséder un diplôme de l'enseignement supérieur : baccalauréat, master et parfois même une spécialisation. L'exercice de certains métiers comme avocat ou architecte requiert un diplôme spécifique ainsi que des stages.

Au vu des multiples compétences que doit détenir une personne souhaitant exercer un métier appartenant à ce secteur (compétences techniques, managériales, budgétaires,... sans oublier des connaissances linguistiques), les possibilités de formations complémentaires sont étendues. Les centres de formation du Forem ainsi que les Centres de compétence organisent des modules de formations complémentaires susceptibles d'intéresser ces personnes.

(1) CESRW, Regards sur la Wallonie 2010 : <http://www.cesrw.be/index.php?mact=publications,cntnt01,default,0&cntnt01what=publication&cntnt01alias=Regards-sur-la-Wallonie&cntnt01returnid=57>

(2) Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2009

(3) Source : INASTI, 2010

(4) Ce domaine professionnel comprend les géologues, les chimistes, les physiciens, les préparateurs, etc.

(5) Une information détaillée concernant les fonctions critiques est accessible via : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/fonctions-critiques.html>

(6) <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers.html>

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est en croissance tant au niveau des postes de travail salariés que du nombre d'indépendants.

ÉVALUATION DE L'ACTIVATION DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE D'EMPLOI

Source : Belspo - Politique scientifique fédérale, 2011

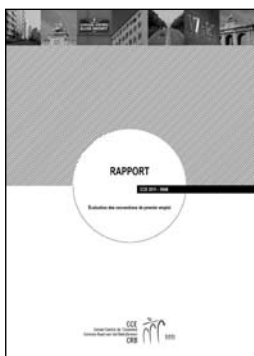
La première partie de ce document étudie les impacts de l'activation sur les bénéficiaires en prêtant attention à la nature des emplois.

Les auteurs examinent dans quelle mesure le système de suivi des chômeurs promeut l'une ou l'autre forme d'emploi (à temps partiel plutôt qu'à temps plein, à bas plutôt qu'à hauts salaires, instables plutôt que stables).

Le nouveau système de suivi consiste en une séquence d'actions : convocations, propositions de participer à des politiques actives, sanctions, etc. L'analyse de l'effet total repose sur ces diverses composantes.

La seconde partie de la recherche étudie les effets induits du système de suivi sur un nombre d'indicateurs. Dans ce but, cette partie de la recherche construira un modèle d'équilibre général avec frictions sur le marché du travail.

Source : http://www.belspo.be/belspo/ta/publ/academia-comportement%20recherche%20emploi_U1650_16x24.pdf



ÉVALUATION DES CONVENTIONS DE PREMIER EMPLOI

Source : CNT - Conseil National du Travail, CCE - Conseil Central de l'Economie, 2011

Le présent rapport décrit d'abord la législation relative au régime des premiers emplois, en mettant l'accent sur l'obligation d'embauche de jeunes (point 2). Il aborde ensuite la situation des jeunes sur le marché du travail dans une perspective européenne et régionale, puis il examine le respect de l'obligation d'embauche qui existe en Belgique. Il tient compte pour ce faire de données statistiques allant jusqu'à l'année 2010 comprise.

Source : http://www.kluwer.be/learningindicator/downloads/learningindicator2011_fr.pdf

TENDANCES ÉCONOMIQUES N° 41

Source : IWEPS - Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, 2011

Le présent exercice prévisionnel, arrêté le 27 octobre 2011, établit les perspectives économiques pour la Wallonie pour les années 2011 et 2012.

L'activité encore soutenue au début de cette année ne devrait pas se maintenir au second semestre, pénalisant la croissance wallonne, qui s'établirait à 2,1 %.

En 2012, le PIB progresserait à un rythme de 1,1 %, soutenu d'abord par le raffermissement de la demande extérieure, puis par le rétablissement attendu de la confiance.

Enfin, la croissance de l'emploi resterait forte en 2011, mais cette dynamique diminuerait fortement en 2012, en raison notamment du ralentissement de l'activité et de l'arrêt programmé de certaines mesures publiques de soutien à l'emploi. L'emploi progresserait, en moyenne annuelle, de 0,3 % en Wallonie.

Source : http://www.iweps.be/repository/Publication/p_tendances_economiques_41/1430/te41.pdf



Le Forem propose également à un niveau plus local les publications « Emplois du temps Actualités ». Ces mensuels rapportent une série d'informations locales sur les entreprises (développement de nouvelles activités, création de sociétés, etc.) ainsi que sur les formations organisées par le Forem et d'autres opérateurs : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/informations-locales.html>

DÉFINITIONS

CHÔMEUR AU SENS DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (B.I.T.)

Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler (de 15 ans ou plus) répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS (ONEM)

Les statistiques émises sur les chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés proviennent des paiements effectués par l'ONEM. Sont ici prises en compte les personnes bénéficiant d'allocations de chômage après un travail à temps plein et celles bénéficiant d'allocations d'attente après leurs études.

DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (D.E.I.) (LE FOREM)

Les politiques régionales de l'emploi ciblent prioritairement deux catégories de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Les **D.E. demandeurs d'allocations** regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les **jeunes en stage d'attente** à la sortie des études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur est proposé(e).

Au-delà de ces deux catégories principales, on distingue deux autres groupes de D.E.I. Les « **inscrits obligatoirement** » qui regroupent les personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S. et les « **inscrits librement** » qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

INDICATEUR ET TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI (LE FOREM)

L'**indicateur de demande d'emploi** rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Le **taux de demande d'emploi** rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI (LE FOREM)

Les données relatives aux **opportunités d'emploi** concernent les offres observées par le Forem, flux émanant d'agences de placement et autres services publics de l'emploi compris. Les opportunités d'emploi reflètent donc les postes disponibles parmi les offres reçues par le Forem au cours d'une période observée.

Une information détaillée selon les différentes Directions régionales du Forem peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunit-emploi.html>

Le Forem,
Analyse du marché de
l'emploi et de la formation
bd Tirou 104
6000 Charleroi
Tél. 071/20 66 78

Gestion de l'abonnement :
marchedelempl.abonnement
@forem.be